
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 mars 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 mars 2024, 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. Alan DeSousa, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Par la suite, la pr sidente souhaite d dier une minute de silence au tr s honorable Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada, d c d  le 29 f vrier dernier. Mme Musau Muele relate quelques-uns des hauts faits d'armes de l'ancien premier ministre, parmi lesquels figure la signature de l'Accord de libre- change avec les  tats-Unis et le Mexique en 1988. Elle souligne  galement que M. Mulroney a  t  fait compagnon de l'Ordre du Canada en 1998 et grand officier de l'Ordre national du Qu bec en 2002.

Au nom du conseil, la pr sidente offre ses sympathies   la famille et aux proches de M. Mulroney, et mentionne que M. Mulroney  tait un ardent d fenseur des droits de la personne et ami de l'Afrique.

Puis, elle demande d'observer un moment de recueillement.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 1^{er} au 31 mars : Mois de la francophonie
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 17 au 23 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 21 au 31 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité transgenre

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Virginie Journeau, Mme Mary Deros, Mme Vicky Grondin et M. Michel Bissonnet.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 07, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Pourquoi ne pas abroger le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)? / Est-ce que l'Administration va construire 24 000 logements abordables d'ici la fin de son mandat en 2025?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration peut confirmer que la famille évincée qui a dû se réfugier sous l'autoroute a été prise en charge par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)? / Reformule sa question
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord – Aimerais confirmer que la somme de 20 M\$ du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) s'ajoute à la somme de 80 M\$ (93 M\$ au PDI) déjà budgétée pour ce projet / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que le bâtiment incendié au 224, place D'Youville l'an dernier était aux normes de sécurité? / Reformule sa question
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que le projet pilote Équipe de concertation communautaire Rapprochement (ECCR) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) va être maintenu? / Reformule sa question
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Est-ce que la Ville va être propre à l'arrivée du printemps? / Reformule sa question en insistant sur les enjeux du centre-ville et la mise en place du plan de contrôle pour la dératisation
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce qu'il y a de l'amélioration et des solutions concernant les enjeux vécus par la population dans le secteur du Village de l'arrondissement de Ville-Marie?

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, soulève une question de privilège et souhaite que le conseiller Robert Beaudry retire l'expression « charlatan » de son intervention qui visait le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à M. Beaudry de se rétracter. M. Beaudry remplace l'expression citée par « magicien ». La présidente le remercie et clôt le débat.

À 13 h 38

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Combien coûteront les solutions envisagées pour le secteur du Village dans l'arrondissement de Ville-Marie?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Cet été, à quoi ressemblera la Ville de Montréal sur le plan festif? / Est-ce que l'Administration va initier un chantier notamment sur la viabilité des festivals?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 47.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM24 0191

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y ajoutant le point 7.08.

Adopté à l'unanimité.

À 13 h 47, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose les changements de séquence suivants :

- d'appeler le point 20.23 avant le point 3.02;
- de procéder à l'appel du point 51.01 à 20 h 30, après la Période de questions du public, afin de faire coïncider la présence des personnes nommées et l'étude du dossier les concernant.

CM24 0192

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour divers travaux de réfection du pont de la Concorde (81-05086) (projet 20-06) situé au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 19 656 284,89 \$, taxes incluses (contrat : 16 385 655,80 \$ + contingences : 2 457 848,37 \$ + incidences : 812 780,72 \$) - Appel d'offres public 440730 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection du pont de la Concorde (projet 20-06), situé au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 385 655,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440730;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 457 848,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 812 780,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247000001

CM24 0193

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 mars 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 29 février 2024
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 29 février 2024
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 29 février 2024

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA24 12031 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Refuser la demande du Service de l'urbanisme, de la mobilité et des infrastructures de procéder à une modification réglementaire et/ou d'utiliser les ressources de l'arrondissement afin de modifier la signalisation à la suite de la résolution du conseil municipal CM23 0578, du 16 mai 2023, autorisant l'implantation d'une nouvelle voie réservée Bus/Taxi/Vélo sur le boulevard Ray-Lawson, entre les boulevards Henri-Bourassa et des Sciences
- 5.02 Résolution CA24 20 0066 du conseil d'arrondissement de LaSalle - Dépôt d'un mémoire de l'arrondissement de LaSalle soumis à l'Autorité régionale de transport métropolitain

Mémoire de l'arrondissement de LaSalle accompagnant la résolution CA24 20 0066

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Ericka Aneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Aneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question transmise au greffier le 13 mars 2024 au sujet d'un incendie survenu à la caserne 26

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt de réponses de Mme Caroline Bourgeois à Mme Chantal Rossi concernant ses questions lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 aux points 20.04 et 20.05

Par Mme Magda Popeanu

- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Abdelhaq Sari concernant sa question transmise au greffier le 1^{er} mars 2024 au sujet de l'intelligence artificielle

Par M. Alain Vaillancourt

- Dépôt de réponses de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant ses questions lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024, aux points 80.01 (20.21) et 80.01 (20.24)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 février 2024

CM24 0194

Dépôt du bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.02 1247100001

CM24 0195

Dépôt du Rapport des activités 2023 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0412;

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport des activités 2023 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1248726001

CM24 0196

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur deux projets de règlement relatifs aux immeubles Le Nordelec

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlement relatifs aux immeubles Le Nordelec, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1245487002

CM24 0197

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2023 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier 2023 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

CM24 0198

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1247665001

CM24 0199

Dépôt du Rapport d'analyse et de recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'analyse et de recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1246116001

CM24 0200

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.08

CM24 0201

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels - Rapport et recommandations »

Le conseiller Laurent Desbois, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

15 – Déclaration / Proclamation

La vice-présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM24 0202

Déclaration pour souligner le 25^e anniversaire de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances

Attendu que la 25^e Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) se tiendra du 21 au 31 mars 2024;

Attendu que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances a été créée en l'an 2000 pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que le principal objectif de la SACR est de prévenir et de combattre l'exclusion basée notamment sur la couleur de la peau, l'origine ethnique ou nationale en proposant des activités qui favorisent un dialogue public éclairé à propos du racisme et de la diversité et qui visent le rapprochement entre toutes les personnes qui habitent le Québec, peu importe leur origine;

Attendu que les activités de la SACR 2024 auront pour thème : « Regard historique sur le racisme au Québec : le rapprochement entre Québécois de toutes origines et les nations autochtones »;

Attendu que la SACR 2024 offrira des occasions de rencontre et d'échange de connaissances et de pratiques ayant pour but de mieux faire connaître les peuples autochtones, afin de jeter les bases de relations durables fondées sur une meilleure compréhension réciproque et de créer des liens d'amitié favorisant l'émergence de solutions nouvelles, dans le respect de la vérité et de la réconciliation;

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que le 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a créé, en octobre 2020, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS), qui relève de la direction générale, afin de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville de Montréal agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les gestes discriminatoires qui en découlent;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, à la suite de plusieurs années de concertation et de collaboration, la toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones et qu'elle reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île de Montréal et la place que les communautés autochtones occupent dans son tissu culturel;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* afin qu'elle intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discriminations et l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule, et que des modifications supplémentaires, visant à inclure le capacitisme, les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie parmi les formes de discrimination que la Ville de Montréal combat, ont aussi été apportées;

Attendu que depuis décembre 2023, la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes (CAPP) est opérationnelle à la Ville de Montréal afin de simplifier les processus de plaintes pour les victimes, offrir une écoute sans jugement et orienter les employés vers la ressource appropriée pour prendre en charge la plainte;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. François Limoges
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pausé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Doug Hurley
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 25^e anniversaire de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances et invite la population à participer aux nombreuses activités offertes du 21 au 31 mars 2024;

- 2- réaffirme haut et fort que le racisme est une violation des droits et des libertés de la personne et que face au racisme direct, indirect ou systémique et face à toutes les formes de racisme et de discriminations, la tolérance zéro s'impose;
- 3- poursuive son engagement et la mise en œuvre de sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones à travers ses processus politiques, ses politiques publiques et ses plans d'actions municipaux;
- 4- exige l'exemplarité de l'ensemble des services centraux et des arrondissements dans la mise en place de climats de travail sains, sécuritaires et exempts de racisme et de discrimination pour toutes les employées et tous les employés de la Ville.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Kasoki Katahwa débute en mentionnant que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances célèbre cette année son 25^e anniversaire, et que malgré tout le chemin parcouru, ces enjeux font encore partie du quotidien d'un trop grand nombre de personnes. Mme Kasoki Katahwa poursuit en soulignant qu'en cette Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances, une attention particulière sera portée sur les situations vécues par les peuples autochtones du Québec; à cet effet, plusieurs activités se dérouleront afin de sensibiliser davantage la population. Mme Kasoki Katahwa expose quelques-uns des gestes posés par la Ville de Montréal pour combattre les inégalités et le racisme avec, entre autres, la création du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, ainsi qu'une restructuration au Service des ressources humaines pour mieux prendre en charge les plaintes de racisme et de discriminations, notamment par la mise en place de la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes.

En terminant, Mme Kasoki Katahwa invite la population montréalaise à participer en grand nombre aux activités offertes lors de cet événement.

La vice-présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

À prime abord, M. Corvil est d'avis que la Ville de Montréal est accueillante et que sa diversité l'enrichit, mais qu'elle comporte aussi son lot de défis. M. Corvil précise notamment que nous sommes tous et toutes sur un pied d'égalité comme l'indique la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, laquelle engage les états signataires à interdire et à éliminer la discrimination sous toutes ses formes. Ainsi, il croit que les préceptes du vivre ensemble devraient être notre crédo. Puis, il rappelle que le racisme existe à plusieurs niveaux, et ce, dans plusieurs institutions, et salue les actions posées par la Ville de Montréal dans sa lutte contre la gangrène du racisme. M. Corvil suggère ensuite la lecture du Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale, aussi appelé la Déclaration d'Halifax, présentée par l'ancienne gouverneure générale du Canada, la très honorable Michaëlle Jean.

En conclusion, le conseiller Josué Corvil cite un passage d'un poème de M. Tahar Ben Jelloun ayant pour titre « Chaque visage est un miracle ».

La vice-présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

D'entrée de jeu, Mme Deros confirme l'appui de tous les élus-es de l'opposition officielle à cette Déclaration. Mme Deros relate notamment le fait que le racisme systémique est malheureusement présent dans l'organisation et ajoute que personne à la Ville de Montréal ou ailleurs n'est à l'abri de vivre une expérience de discrimination ou d'en être témoin. Elle enchaîne sur la mise en place du guichet unique pour le traitement des plaintes à la Ville de Montréal et souhaite connaître les résultats et obtenir des mises à jour en cette matière. Elle réitère que le parti Ensemble Montréal accorde une sérieuse attention à la défense des droits du personnel et des communautés minoritaires.

La vice-présidente du conseil la remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 46, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0203

Exercer la seconde option de renouvellement de 12 mois pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature et autoriser une dépense additionnelle de 1 322 787,38 \$, taxes incluses (contrat : 1 262 425,50 + contingences : 60 361,88 \$), dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Complexe Enviro Connexions Itée (CG20 0129) majorant le montant total du contrat de 5 049 702 \$ à 6 372 489,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la seconde option de renouvellement de 12 mois prévue au contrat 19-17972, et d'autoriser une dépense additionnelle d'un montant total maximal de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Itée (CG20 0129), pour le traitement par compostage de résidus verts provenant des territoires de l'est de l'agglomération de Montréal, avec retour de compost mature, majorant ainsi le montant total du contrat original de 5 049 702 \$ à 6 312 127,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 361,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249735003
80.01 (20.01)

CM24 0204

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 127 025,67 \$, taxes et variation de quantité incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 \$ à 235 316,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 110 457,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 \$ à 235 316,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 568,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249624004
80.01 (20.02)

CM24 0205

Exercer une option de renouvellement de deux mois et autoriser une dépense additionnelle de 220 752 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour 16 des ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métropolitains inc. (CG23 0148), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 087 806,80 \$ à 1 308 558,80 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 183 960 \$, taxes incluses, pour l'entretien, la réparation et le remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métropolitains inc. (CG23 0148), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 087 806,80 \$ à 1 308 558,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249624005
80.01 (20.03)

CM24 0206

Conclure une entente-cadre avec Martin Roy et Associés inc. pour des services professionnels pour la réalisation de la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 961 319,10 \$, taxes incluses (contrat : 2 467 765,91 \$ + contingences : 493 553,18 \$) - Appel d'offres public 23-20244 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois par laquelle Martin Roy et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour effectuer la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments pour la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 2 467 765,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20244;
- 2- d'autoriser une dépense de 493 553,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Martin Roy et Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245464001
80.01 (20.04)

CM24 0207

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec 9152-4629 Québec inc. - Geninovation (contrat no 1 : 2 005 973,42 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 1 883 899,87 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat no 3 : 1 611 759,79 \$, taxes incluses) - Dépense maximale de 5 501 633,08 \$, taxes incluses, pour effectuer la surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 23-20251 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des travaux de surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20251, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
9152-4629 Québec inc. - Geninnovation	2 005 973,42 \$	1
Solmatech inc	1 883 899,87 \$	2
Les Services EXP inc.	1 611 759,79 \$	3

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninnovation, Solmatech inc. et Les Services EXP inc. à la fin de leur contrat;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249201001
80.01 (20.05)

À 14 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0208

Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., un espace situé au 2350, rue Dickson à Montréal, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période additionnelle de cinq ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, pour un loyer total de 351 122,44 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace locatif d'une superficie de 4 113 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson à Montréal pour le Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 351 122,44 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244565001
80.01 (20.06)

CM24 0209

Accorder une contribution de 250 000 \$ par an (100 000 \$ en soutien financier et 150 000 \$ en biens et services) à l'Île du Savoir pour la réalisation du Festival Eurêka! pour les années 2024, 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249442001
80.01 (20.07)

CM24 0210

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 600 mm dans l'avenue Westmore, de la rue Sherbrooke et du chemin Broughton dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Montréal-Ouest - Dépense totale de 13 239 317,09 \$, taxes incluses (contrat : 10 990 000,01 \$ + contingences : 1 099 000 \$ + incidences: 1 150 317,08 \$) - Appel d'offres public 10415 - (10 soum.) / Conclure une entente avec Réseau de transport métropolitain (EXO) permettant à la Ville de prendre en charge certains travaux de construction d'égout, de voirie, de trottoir et d'aménagement paysager sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest / Autoriser une dépense de 504 923,73 \$, taxes incluses (contrat : 427 539,15 \$ + contingences : 42 753,91 \$ + incidences : 34 630,67 \$) pour les travaux d'EXO intégrés au contrat qui sont remboursables par EXO en vertu d'une entente bipartite à conclure avec la Ville de Montréal / Autoriser une dépense de 174 130,82 \$, taxes incluses (contrat : 158 300,74 \$ + contingences : 15 830,07 \$), pour les travaux de BELL Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par BELL Canada en vertu d'une entente bipartite conclue avec la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite de 600 mm dans l'emprise de l'avenue Westmore, de la rue Sherbrooke et du chemin Broughton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 990 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10415;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 099 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 150 317,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et Réseau du transport métropolitain afin de permettre à la Ville de Montréal de prendre en charge les travaux d'EXO décrits à l'appel d'offres publics 10415;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 504 923,73 \$, taxes incluses, pour les travaux d'EXO intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par EXO en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 174 130,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de BELL intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par BELL en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0211

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Objectif Chez nous Montréal pour la propriété sise au 2021-2031, rue Beaudry, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 565 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 24 ans, soit à partir du 6 novembre 2030 jusqu'au 5 novembre 2054, dont la rente annuelle sera de 1 200 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 320 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Objectif Chez Nous Montréal pour la propriété sise au 2021-2031, rue Beaudry, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 565 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 697,5 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 24 ans, soit à partir du 6 novembre 2030 jusqu'au 5 novembre 2054, dont la rente annuelle sera de 1 200 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 320 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249915001
80.01 (20.09)

CM24 0212

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 887,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20287 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 740 887,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20287;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cloud Monitored Objects inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249351001
80.01 (20.10)

À 14 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0213

Conclure une entente-cadre avec Teltech Télécommunication inc., pour l'entretien et la réparation des actifs de fibres optiques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 195 236,07 \$, taxes incluses (contrat : 996 030,07 \$ + contingences : 99 603 \$ + incidences : 99 603 \$) - Appel d'offres public 216502 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien et la réparation des actifs de fibres optiques du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 996 030,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216502;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Teltech Télécommunication inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248693002
80.01 (20.11)

CM24 0214

Accorder un contrat à Hudson Six Civil inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal - Secteur est 2024 - Dépense totale de 3 160 394,17 \$, taxes incluses (contrat : 2 488 499,35 \$ + contingences : 373 274,90 \$ + incidences : 298 619,92 \$) - Appel d'offres public DRE-P23042-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur est 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 488 499,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23042-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 373 274,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 298 619,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246263001
80.01 (20.12)

CM24 0215

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal - Secteur ouest 2024 - Dépense totale de 2 181 401,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 788 033,71 \$ + contingences : 178 803,37 \$ + incidences : 214 564,05 \$) - Appel d'offres public DRE-P23041-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur ouest 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 788 033,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23041-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 178 803,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 564,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246263002
80.01 (20.13)

CM24 0216

Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66 - Dépense totale de 1 097 796,70 \$, taxes incluses (contrat : 864 406,85 \$ + contingences : 129 661,03 \$ + incidences : 103 728,82 \$) - Appel d'offres public 23-20298 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 406,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20298;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 661,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 728,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et d'Archipel architecture inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245468001
80.01 (20.14)

CM24 0217

Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford architectes S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31 - Dépense totale de 582 166,31 \$, taxes incluses (contrat : 489 215,39 \$ + contingences : 73 382,31 \$ + incidences : 19 568,61 \$) - Appel d'offres public 23-20224 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 215,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-20224;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 382,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 568,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245430001
80.01 (20.15)

À 14 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0218

Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 \$ pour l'année 2024 à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Autoriser Montréal International à utiliser pour cette même période les contributions antérieures non utilisées et reportées dont le solde était de 210 784,63 \$ au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 \$, non récurrent, pour l'année 2024, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2- d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total était de 210 784,63 \$ au 31 décembre 2023;

- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245117001
80.01 (20.16)

CM24 0219

Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc électrique inc. pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, d'une durée approximative de 36 mois - Dépense totale de 717 608,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP23022-167032-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 608,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23022-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245461001
80.01 (20.17)

CM24 0220

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes conclu entre le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et CA inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA, inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249633001
80.01 (20.18)

CM24 0221

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, afin d'accompagner le Service de l'Espace pour la vie dans ses activités de communications et marketing, dans le cadre du contrat accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE20 1504), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 417,50 \$ à 505 890 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. afin d'accompagner le Service de l'Espace pour la vie dans ses activités de communications et marketing (CE20 1504);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, majorant ainsi ce contrat de 379 417,50 \$ à 505 890 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248984001
80.01 (20.19)

CM24 0222

Approuver un projet d'offre d'achat et un formulaire d'acceptation par lesquels la Ville de Montréal s'engage à acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 050 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 937,2 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'offre d'achat et un formulaire d'acceptation par lesquels la Ville s'engage à acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 050 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 937,2 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre d'achat et au formulaire d'acceptation;
- 2- d'autoriser la signature du formulaire d'acceptation de l'offre par le greffier de la Ville;
- 3- d'émettre le chèque requis de 26 500 \$ à titre d'acompte ou de dépôt pour la transaction;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248290001
80.01 (20.20)

À 15 h 10, la vice-présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 27, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0223

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition de serveurs lame et équipements compatibles, dans le cadre du contrat accordé à ESI Technologies inc. (CG23 0154), pour la période du 20 avril 2024 au 19 avril 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition de serveurs lame et équipements compatibles, dans le cadre du contrat accordé à ESI Technologies inc. (CG23 0154), pour la période du 20 avril 2024 au 19 avril 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248527001
80.01 (20.21)

CM24 0224

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur exclusif, pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme maximale de 839 538,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée (fournisseur exclusif), pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme maximale de 839 538,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248527002
80.01 (20.22)

CM24 0225

Accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition d'une solution corporative de stockage en mode bloc incluant la garantie du fabricant et les services techniques d'installation et de migration, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 258 445,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20234 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition d'une solution corporative de stockage en mode bloc incluant la garantie du fabricant et les services techniques d'installation et de migration, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 258 445,87 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248527003
80.01 (20.23)

CM24 0226

Exercer la première option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 903 340,39 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 572 170,16 \$ à 2 475 510,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mécanicaction inc.	1	275 941,60 \$
Mécanicaction inc.	2	476 842,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 150 556,73 \$, taxes incluses, (lot 1 : 55 188,32 \$ et lot 2 : 95 368,41 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157001
80.01 (20.24)

CM24 0227

Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford Canada ltée, KIA Québec et la Compagnie General Motors du Canada pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 10 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 - Valeur totale estimée des ententes : 11 586 029,38 \$, taxes incluses (contrat : 9 655 024,48 \$ + contingences : 1 931 004,90 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de dix mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des articles :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ford Canada Limitee	Véhicule léger	7 090 369,13 \$
KIA Québec	Véhicule léger	1 276 943,39 \$
Compagnie General Motors du Canada	Véhicule léger	1 145 892,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 902 641,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567004
80.01 (20.25)

À 15 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0228

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 \$, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (CG21 0185), pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 \$ à 546 091,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de douze mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 \$, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) (CG21 0185), pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 \$ à 546 091,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249828001
80.01 (20.26)

CM24 0229

Autoriser une dépense additionnelle totalisant 214 382,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (107 191,24 \$) et de budget de variation des quantités (107 191,24 \$) dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG22 0305) pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 037 461,45 \$ à 1 251 843,93 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 382,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (107 191,24 \$) et de budget de variation des quantités (107 191,24 \$) pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG22 0305) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 037 461,45 \$ à 1 251 843,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246588002
80.01 (20.27)

CM24 0230

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 1 781 950 \$ à Vélo Québec Association pour le soutien à l'événement Festival Go vélo Montréal pour l'année 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien en biens et services estimés à 1 781 950 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go Vélo Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249622001
80.01 (20.28)

CM24 0231

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir leur programme « Cultiver l'Espoir » du 1^{er} mars au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir leur programme *Cultiver l'Espoir*, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233277001
80.01 (20.29)

CM24 0232

Conclure une entente-cadre avec Airsolid inc. pour la fourniture et la livraison de boucliers pour les activités de maintien et de rétablissement de l'ordre (MRO) pour les équipes de support et d'interventions spécialisées (SIS) du Service de police de la Ville de Montréal, sans option de prolongation, pour un montant maximal de 342 740,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20094 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Airsolid inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur demande, la fourniture et la livraison de boucliers pour les activités de maintien de l'ordre, pour une somme maximale de 342 740,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20094;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Airsolid inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247026001
80.01 (20.30)

À 15 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0233

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside - Dépense totale de 5 395 064,36 \$, taxes incluses (contrat : 4 495 886,97 \$ + contingences : 674 383,05 \$ + incidences : 179 835,48 \$ + variation de quantités : 44 958,87 \$) - Appel d'offres public CP23015-174119-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside, aux prix de sa soumission, soit la somme maximale de 4 495 886,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23015-174119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 674 383,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 179 835,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 44 958,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235408001
80.01 (20.31)

CM24 0234**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec Groupe ABS inc. (contrat no 1 : 3 715 768,66 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 3 674 999,56 \$, taxes incluses) et AtkinsRéalis Canada inc. (contrat no 3 : 3 001 905,27 \$, taxes incluses) - Dépenses totales de 10 392 673,49 \$, taxes incluses, pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public no 23-20255 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20255, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;
- | Firme | Contrat | Somme maximale (taxes incluses) |
|--------------------------|----------------|--|
| Groupe ABS inc. | 1 | 3 715 768,66 \$, taxes incluses |
| Solmatech inc. | 2 | 3 674 999,56 \$, taxes incluses |
| AtkinsRéalis Canada inc. | 3 | 3 001 905,27 \$, taxes incluses |
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., Solmatech inc. et AtkinsRéalis Canada inc. à la fin de leur contrat;
 - 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0235**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal - Dépense totale de 14 811 561,23 \$, taxes incluses (contrat : 11 944 807,44 \$ + contingences : 2 388 961,49 \$ + incidences : 477 792,30 \$) - Appel d'offres public IMM-15893 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 944 807,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15893;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 388 961,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 477 792,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1236542001
80.01 (20.33)

CM24 0236**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM, Bell, Énergir) dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 47 573 773,54 \$, taxes incluses (contrat : 36 774 000 \$ + contingences : 5 516 100 \$ + incidences : 5 283 673,54 \$) - Appel d'offres public 472110 (5 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente : 417 888,73 \$ + contingences : 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder un contrat en gré à gré d'une valeur de 203 403,65 \$, taxes incluses, à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir) dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 774 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472110;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 516 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 283 673,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente : 417 888,73 \$ + contingences : 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 203 403,65 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237231089
80.01 (20.34)

CM24 0237

Conclure deux ententes-cadres (contrats à commandes) avec les firmes S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé pour la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une durée de douze mois pour un montant maximal de 822 990,01 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 715 643,49 \$ + variation de quantités : 107 346,52 \$) - Appel d'offres public 23-20236 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par lesquelles S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé, plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 822 990,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20236;

<u>Firme</u>	<u>Rang d'utilisation des ententes</u>
S. Boudrias Horticole inc.	1
Major & Major incorporé	2

- 2- d'autoriser une dépense de 107 346,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249901002
80.01 (20.35)

À 16 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0238

Approuver la deuxième prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 343 690,37 \$, exonérée de TPS et TVQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, à Montréal, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 343 690,37 \$, exonérée de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238682013
80.01 (20.36)

CM24 0239

Accorder un contrat en gré à gré à LinkedIn Corporation, soumissionnaire unique à la suite d'un avis d'intention (23-00005), pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2024 au 29 avril 2027, avec deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 405 900 \$, exempt de taxe (contrat : 369 000 \$ + contingences : 36 900 \$) / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré avec LinkedIn Corporation, soumissionnaire unique à la suite de la publication de l'avis d'intention 23-00005, pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2024 au 29 avril 2027, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 369 000 \$, exempt de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 900 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246396001
80.01 (20.37)

CM24 0240

Conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, avec AECOM Consultants inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie, en aménagement et en environnement, pour divers projets dans le corridor de l'axe Jean-Talon - Dépense maximale de 11 510 970,47 \$, taxes incluses (honoraires : 11 068 240,84 \$ + déboursés : 442 729,63 \$) - Appel d'offres public 23-20233 (4 soum.) / Autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, par laquelle AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie, en aménagement et en environnement, pour divers projets dans le corridor de l'axe Jean-Talon, pour la somme maximale de 11 510 970,47 \$, taxes incluses, (honoraires et déboursés), conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20233;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AECOM Consultants inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249061001
80.01 (20.38)

CM24 0241

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec FNX-INNOV inc. (4 693 566,94 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (2 963 365,65 \$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement d'un an, reconductible deux fois - Appel d'offres public no. 23-20157 (7 soum.) / Autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20157;

Firmes	Contrat	Somme maximale
FNX-INNOV inc.	1	4 693 566,94 \$, taxes incluses
Les Services EXP inc.	2	2 963 365,65 \$, taxes incluses

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247211001
80.01 (20.39)

CM24 0242

Autoriser une dépense additionnelle, à titre de budget de contingences, de 10 347 750 \$, taxes incluses, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 79 898 325,33 \$, à 90 246 075,33 \$, contingences et taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347 750,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 79 898 325,33 \$, à 90 246 075,33 \$, contingences et taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231016
80.01 (20.40)

À 16 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0243

Conclure une entente-cadre avec Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels d'accompagnement dans le déploiement d'un modèle de services en ressources humaines et en performance organisationnelle, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 357 572,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20262 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L , ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour des services professionnels d'accompagnement dans le déploiement d'un modèle de services en ressources humaines et en performance organisationnelle, soit pour une somme maximale de 357 572,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20262;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247684001
80.01 (20.41)

CM24 0244

Autoriser la signature du projet de convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux / Approuver le projet de convention de gestion des immeubles localisés aux 1743, avenue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri et 701, rue du Couvent

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 2- d'approuver la convention de gestion des immeubles localisés au 1743, av. Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri et 701, rue du Couvent.

Adopté à l'unanimité.

1243867001
80.01 (20.42)

CM24 0245

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 2 196 687 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à la mise à jour du Plan Climat 2020-2030, le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière / Autoriser le greffier de la Ville, ou son remplaçant, à signer le projet de convention de subvention à cet effet / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 2 196 687 \$ au Bureau de la transition écologique et de la résilience

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi, par la ministre, d'une subvention de 2 196 687 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses, équivalent aux revenus additionnels, au budget de la direction générale de la Ville de Montréal afin de couvrir les coûts admissibles prévus au programme ATCL;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249492003
80.01 (20.43)

CM24 0246

Approuver deux avenants à la convention de subvention des phases I et II qui permettent l'extension de la durée de deux conventions établies entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112) jusqu'au 31 mars 2025 sans modifier les montants des contributions financières prévues

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les avenants 1 et 2 qui modifient le calendrier de reddition de compte des conventions initiales signées entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1248973001
80.01 (20.44)

CM24 0247

Accorder un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 \$, taxes incluses / Autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Adlib Publishing Systems inc., fournisseur exclusif, pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249563001
80.01 (20.45)

À 16 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0248

Adopter l'avis de l'agglomération de Montréal qui sera transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en application de l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 6 octobre 2023 (résolution CC23-055);
- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 3 avril 2024, en application de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

Un débat s'engage.

À 16 h 25, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1247154001
80.01 (30.01)

CM24 0249**Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 2- d'autoriser le chef de l'exploitation des usines et des réservoirs d'eau potable du Service de l'eau à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249569001
80.01 (30.02)

CM24 0250**Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 120 kV de la ligne souterraine L1230 reliant les postes Saraguay et Mont-Royal sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 120 Kv de la ligne souterraine L1230 reliant les postes Saraguay et Mont-Royal sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, mandataire de l'État, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1248986001
80.01 (30.03)

CM24 0251

Adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239723001
80.01 (30.04)

CM24 0252

Appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet de permettre l'aliénation du lot 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que de permettre son utilisation à une fin autre que l'agriculture

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution appuyant la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet de permettre l'aliénation du lot 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que de permettre son utilisation à une fin autre que l'agriculture.

Adopté à l'unanimité.

1240683001
80.01 (30.05)

À 16 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0253

Autoriser la modification à la répartition de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 357 309 \$ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 357 309 \$ soit de la compétence de la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

1248798001
80.01 (30.06)

CM24 0254

Approuver l'engagement de la Ville de Montréal à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Considérant que le Service de l'eau de la Ville de Montréal reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs du Service de l'eau a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion d'actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le plan de gestion d'actifs;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal s'engage à :

- 1- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- 2- transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA en eau ainsi que les informations requises par ce dernier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248126001
80.01 (30.07)

CM24 0255

Approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Dépôt des recommandations sur la consultation « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs »;
- Consultation publique sur la prochaine politique de développement culturel;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique sur la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Examen de la motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission sur la sécurité publique);
- Dépôt des recommandations sur la consultation : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions »;
- Présentation de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 et de la démarche MADA;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Adoption et dépôt des recommandations sur la consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205);

Commission sur les finances et l'administration

- Examen de la motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels;
- Consultation prébudgétaire 2025;
- Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034;
- Étude du rapport du bureau du Vérificateur général;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma

Commission de la sécurité publique

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission le développement social et la diversité montréalaise);
- Bilan 2023 de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles;
- L'accompagnement et le soutien aux personnes victimes de violence;
- Bilan de l'état de préparation du SIM;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal;
- Plan d'action pour contrer le profilage racial et social dans les interpellations policières;
- Plan stratégique 2024-2026 du SPVM;
- Présentation publique du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;
- Portrait des initiatives et des interventions dans le cadre du modèle montréalais de sécurité urbaine;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SIM.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

1249902003
80.01 (30.08)

À 17 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0256

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238285001
80.01 (42.01)

CM24 0257

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1246898001
80.01 (42.02)

CM24 0258

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

80.01 1233422001 (43.01)

CM24 0259

Approuver le Règlement R-219 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 34 255 229 \$ pour financer le projet « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information 4 » pour un terme de cinq ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-219 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 34 255 229 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « PEPTI-4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1245491001
80.01 (45.01)

CM24 0260

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Éric Alan Caldwell en remplacement de M. François Limoges;
- M. Sterling Downey en remplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM24 0261

Nominations à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Marie-Claude Baril à titre de membre au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Mme Gracia Kasoki Katahwa.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM24 0262

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante et présidente du comité d'audit de la Ville de Montréal pour un mandat maximum de trois ans, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de la désigner à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité.

1247665002
80.01 (51.03)

CM24 0263

Motion demandant au comité exécutif de la Ville de Montréal de donner suite à la réserve imposée (CE22 1368) aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish (le projet), sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec (l'immeuble) appartenant à Développement Olymbec inc.

1- Attendu que lors de la séance du comité exécutif du 17 août 2022, il a été résolu de décréter un avis de réserve aux fins de rue, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish (le Projet), sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec (l'immeuble) appartenant à Développement Olymbec inc.;

2- Attendu que le 27 octobre 2022, le conseil de l'agglomération de Montréal a approuvé la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;

3- Attendu que le Projet vise à compléter le réseau routier artériel du secteur centre-ouest de l'île de Montréal, au bénéfice de l'agglomération montréalaise. Plus spécifiquement, le Projet consiste à raccorder la section nord du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à la section sud présente dans la ville de Côte Saint-Luc, ce qui permettra d'y raccorder aussi des liens d'est en ouest, de Cavendish à Décarie;

4- Attendu que le terrain est nécessaire dans le cadre des travaux de raccordement du boulevard Cavendish. En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition de ce lot, l'imposition d'une réserve sur le terrain visé permettra de sécuriser la valeur en empêchant l'émission de permis de construction;

Tel qu'il appert au Sommaire Décisionnel CG22 0633, voici les motifs et justification à l'appui de cette résolution :

CONTEXTE

Ce dossier répond à l'autorisation du Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) visant la mise en œuvre de la stratégie immobilière, comprenant l'imposition d'une réserve foncière sur deux parties du lot 2 090 312 appartenant à Olymbec, le démarrage d'une négociation de gré à gré et d'entreprendre les démarches d'expropriation le cas échéant.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

CE22 1368 - 17 août 2022 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Cavendish à l'ouest de l'intersection du chemin Dalton et de l'avenue Andover sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, situées à Mont-Royal.

CG18 0494 - 20 septembre 2018 - Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG18 0286 - 31 mai 2018 - Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG16 0716 - 22 décembre 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG16 0383 - 22 juin 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

CE15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

CG15 0091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal.

CG13 0419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Selon l'article 118.85 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la compétence relève du conseil d'agglomération d'effectuer des travaux visant le prolongement du boulevard Cavendish.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande d'approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière pour permettre :

- de satisfaire au délai de l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), une fois que le comité exécutif a décrété l'imposition d'une réserve pour fins publiques;
- d'éviter une contrainte majeure pour effectuer les travaux de raccordement pour la réalisation du Projet;
- de sécuriser la valeur en empêchant l'émission de permis de construction pour un bâtiment par le propriétaire;

ASPECTS FINANCIERS

Le fait d'imposer une réserve foncière ne requiert pas l'identification d'un budget à cette fin. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

5- Attendu que c'est la troisième fois que l'agglomération impose une réserve sur ce terrain, suite aux réserves imposées en 2016, et 2018 (voir CG16 0383 - 22 juin 2016 et CG16 0716 - 22 décembre 2016; et CG18 0286 - 31 mai 2018 et CG18 0494 - 20 septembre 2018);

6- Attendu que le Projet Cavendish est identifié au Plan de transport et au Plan d'urbanisme de Montréal et s'inscrit également dans la liste des projets Montréal 2025 ainsi que dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal 2015;

7- Attendu qu'en février 2022, la Ville de Montréal a déposé un Avis de Projet (l'Avis) au ministère de l'Environnement pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet de raccordement de l'axe Cavendish sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

8- Attendu que selon cet Avis, « le projet de raccordement de l'axe Cavendish est un projet de mobilité urbaine dont l'envergure et les bénéfices dépassent largement la simple connexion de deux voies routières. Le projet comprend, outre le raccordement du boulevard Cavendish lui-même, une connexion entre des quartiers par l'avenue Royalmount ainsi que par un nouveau lien vers l'est en direction du site du futur éco-quartier Namur-Hippodrome tout en offrant une place prépondérante aux transports collectifs et actifs ainsi qu'au verdissement du secteur »;

9- Attendu que le propriétaire du terrain a déjà annoncé un projet de grande envergure sur le terrain connu sous le nom de Campus Industriel Cavendish et qu'il a déjà annoncé sa réclamation potentielle en dommages advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation;

10- Attendu que le terme de la réserve est de deux ans expirant le ou vers le 17 août 2024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- que la ville de Montréal et le comité exécutif donnent suite à la résolution du comité exécutif (CE22 1368) et à la résolution du conseil d'agglomération (CG22 0633) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish et de procéder à l'acquisition et/ou l'expropriation du terrain visé par la réserve dans les délais prévus par la loi, afin d'éviter des poursuites en justice pour dommages;
- 2- que le comité exécutif soumette un rapport d'étapes à l'agglomération d'ici 30 jours, quant à la réserve (CE22 1368) et aux prochaines étapes à suivre dans ce dossier.

Il s'agit d'une motion déposée par Mme Dida Berku (Ville de Côte-Saint-Luc) au conseil d'agglomération conformément à l'article 23 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01(65.01).

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01(65.01) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 35

La présidente du conseil déclare le point 80.01(65.01) rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.01)

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 mars 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 mars 2024, 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Alan DeSousa, M. Pierre Lessard-Blais, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, M. Abdelhaq Sari et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Trainman	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Souhaite un modèle de financement plus égalitaire entre les arrondissements et aussi de meilleurs services aux citoyens / Pourquoi l'arrondissement du Sud-Ouest reçoit plus de financement que d'autres arrondissements et à ce sujet, à quel moment l'Administration va-t-elle considérer l'indice de pauvreté dans tous les arrondissements, et, le cas échéant, rectifier le modèle de financement?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Phaneuf	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que la Ville de Montréal pourrait modifier sa réglementation en lien avec la loi 39 (spécifiquement les sections 244.64.18 et 244.64.20) pour permettre aux organisations de logement social de faire une demande d'ajustement de taux de taxation, soit une diminution de 33 % avant le mois d'août afin d'inclure ces changements dans le prochain budget? / Commentaires sur la réponse reçue notamment les secteurs et le logement social
Mme Louise Constantin	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Est-ce que plus d'artistes francophones peuvent se produire dans les lieux touristiques et autres lieux publics? / Est-ce qu'on peut travailler à intégrer davantage les communautés autochtones?
M. Yves Marineau	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que la Ville va consulter les organismes RUTA et Ex æquo lors de la mise en place de la nouvelle politique de déneigement? / Est-ce que l'Administration va convoquer ces deux organismes en avril prochain à ce sujet?
Mme Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Aimerait avoir l'heure juste concernant ses demandes d'accès à l'information / Reformule sa question
M. Mam Son Nguyen	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que la collecte des matières organiques sera obligatoire à Montréal pour les industries, commerces et institutions (ICI)? / Est-ce que c'est la majorité des ICI qui a ce système de ramassage des matières organiques?
Mme Marie Turcotte	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration s'engage à ce que tous les arrêts d'autobus qui longent le Réseau Express Vélo (REV) soient accessibles et sécuritaires pour tous et toutes? / Reformule sa question en incluant tous les REV déjà aménagés et ceux à venir
Mme Amal Hourani	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Comment pouvons-nous poser des actions concrètes pour améliorer le sort des femmes en Palestine? / Est-ce que ces femmes palestiniennes vont recevoir l'aide dont elles ont besoin?
Mme Zahra Sayed Ali	Mme Valérie Plante	Pourquoi des manifestations de propagande ont-elles lieu à Montréal? / Qu'est-ce que l'Administration va faire contre l'islamophobie?
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante	En se référant sur la réponse reçue le mois passé, demande pourquoi ne peut-il pas avoir de rapport du Service de police de la Ville de Montréal? / Commentaires
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Exprime son insatisfaction quant au processus de la Période de questions du public / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Sara Ahmad	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) (Mme Gracia Kasoki Katakwa)	Questionne la vente de terres en Palestine par un agent immobilier montréalais / Reformule sa question en insistant sur le fait qu'il y a infraction à la loi internationale et demande qu'est-ce que l'Administration va faire à ce sujet?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katakwa)	Pourquoi y a-t-il encore des gestes de discrimination et de racisme ici, et ce, en lien avec le conflit entre le Hamas et Israël? / Remerciement pour la réponse reçue

DÉPÔT DE DOCUMENTS

À 20 h 09, la présidente du conseil fait la lecture de 10 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marie-Claude Du Perron	Mme Sophie Mauzerolle	La ville a annoncé la tenue d'une séance d'information le 26 mars qui présentera les scénarios routiers du secteur Assomption-Sud. J'habite ce secteur et ni moi, ni mes voisins n'avons reçus d'invitation postale. Aussi, on apprend qu'il y aura des ateliers de consultation sur place, mais déjà, 10 jours avant la rencontre, il n'y a déjà plus de place pour assister à la séance du 26 mars. Mes questions; quels codes postaux ont reçu l'invitation? Pourquoi ne pas tenir la séance dans une salle plus grande ou tenir deux séances puisque nous sommes plusieurs personnes à vouloir y participer et que le site d'inscription a bloqué le nombre de participants? Vous ne pourrez pas prétendre à une consultation publique si vous n'ajuster pas votre formule pour entendre les citoyens concernés par ce développement routier.
Ashley Huang	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Hello Madame Plante, you have stated that the City does not itself construct social housing and instead will partner with organizations to provide social housing to residents in need. What are your plans to ensure that partner organizations construct and maintain the necessary amount of social housing that is needed in downtown?
Maxime Blanchard	M. Luc Rabouin (Mme Virginie Journeau)	Je suis un riverain du parc Daniel-Johnson qui se situe dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Étant donné le vacarme extrême des deux terrains de balle/baseball qui se trouvent dans ce parc et, surtout, l'absence de solutions à cette pollution sonore, je poserai la question suivante : Pourquoi chacun des arrondissements de Montréal n'aurait-il pas à son emploi un technicien en contrôle du bruit, comme sur le Plateau-Mont-Royal, pour évaluer en toute neutralité la dégradation de la qualité de vie causée par la pollution sonore et proposer des solutions pour une meilleure cohabitation?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lucie Huart	Élu-e responsable (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Les changements climatiques semblent s'accélérer plus rapidement que ce qui était présumé il y a quelques années. Ce faisant, il est impératif de préserver le maximum d'espaces verts et de restaurer ceux qui ont été détruits.</p> <p>Sachant que les boisés sont essentiels afin de réduire les îlots de chaleur, filtrer l'air et participer à la gestion des eaux de surface, j'aimerais savoir si et comment l'arrondissement a l'intention de faire en sorte de protéger le Boisé Steinberg dans son entièreté.</p> <p>La science a démontré que la proximité d'arbres, voire un accès facile à la nature, contribue à la santé tant mentale et physique des populations. Hochelaga est en déficit au niveau de la canopée et des espaces verts. N'est-il pas alors essentiel de préserver ceux qui s'y trouvent déjà, tel le Boisé Steinberg?</p>
Manouane Beauchamp	M. François Limoges	<p>La question est pour le maire de Rosemont-La-Petite-Patrie, monsieur François Limoge et concerne le secteur de la rue des Carrières.</p> <p>La rue des Carrières est soumise à une intense circulation de transit. Une vidéo sur YouTube démontre que plus de 700 véhicules à l'heure peuvent y circuler. Cette rue résidentielle traverse un quartier où vivent de nombreux enfants qui se déplacent à pied de leur résidence à l'une des 4 écoles situées dans les environs immédiats. Implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans le secteur va accélérer la sécurisation du quartier pour les enfants.</p> <p>En 2021, le directeur de l'arrondissement de Rosemont a obtenu un rapport à propos de la circulation dans le secteur et présentant des pistes de solution pour éliminer cet enjeu. Entre-temps, le maire a repris le dossier en promettant que des mesures seront implantées sous peu.</p> <p>Ma question : à quel moment François Limoge va-t-il présenter les mesures qui seront implantées prochainement?</p>
Nancy Canales	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Est-il possible d'envisager un remaniement des budgets destinés à la cohabitation sociale pour l'investir dans la pérennisation des postes des conseillers en développement communautaires (les civils) ECCR qui collaborent avec les policiers sur le terrain ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Valérie Bloch	M. Robert Beaudry	<p>Monsieur Beaudry,</p> <p>Le transit des autos dans nos quartiers résidentiels menace notre quiétude et notre sécurité. Les discussions autour du projet de réfection du viaduc Rockland offrent une excellente opportunité d'y remédier ou du moins d'examiner les alternatives. Puisque les mêmes nuisances se font sentir d'un côté comme de l'autre du viaduc, ne serait-il pas souhaitable de considérer à égalité les besoins des quartiers Outremont et Parc Extension, dans votre réflexion et votre recherche de solutions et de mettre en place un dispositif qui établisse un dialogue entre les élu.e.s des deux arrondissements pour mieux inscrire ce projet à l'échelle de toute la ville et tenter de réduire l'iniquité entre ces deux quartiers voisins?</p> <p>Il serait en effet tout à fait regrettable qu'une telle occasion d'apaiser la circulation d'un côté se fasse au détriment de l'autre. Cela ne ferait que déplacer le problème au lieu de le résoudre.</p>
Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	<p>When the CDN-NDG Borough council voted to approve the installation of an artificial turf field at Mackenzie Park in CDN and the imposed bike path on Terebonne, no formal public consultations were held. This worrisome. For both issues, there were only releases of studies and information sessions, followed by council votes. It was very much a fait accompli. Less than 10 hours after an information session on the bike path, on November 30, the mayor told CBC that the bike path would be approved with minor changes. Mayor Katahwa and Councilor Peter McQueen both assert there was a public consultation on the path. This is not true. More than 3,000 people signed a petition against the field project and were ignored. Mayor Katahwa refuses to provide a definition of what constitutes a public consultation at the borough level. Please explain how the public consultation was conducted in regards to the 2024 bike path and what is the official public consultation process for borough projects?</p>
Rose-Anne Déry	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Préambule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme la Ville de Montréal est en démarche active (processus d'inspection en cours) pour réaliser l'achat de l'église Sainte-Bibiane à l'angle du Boul Saint-Michèle et Dandurand dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie; - Comme il s'agit d'un achat important de l'ordre de quelques millions de dollars; <p>Question :</p> <p>Le conseil de Ville a autorisé cet achat sur la base de quelle(s) analyse(s) et de quelle(s) information(s) pour s'assurer que cet investissement est rentable et au bénéfice de ses concitoyens? Quelles études avez-vous sur les impacts sur le voisinage de projet d'hébergement pour des personnes en situation d'itinérance ? Quels sont vos indicateurs de succès dans l'implantation de telles ressources dans les quartiers, résidentiels ou non?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Isabelle Graziani	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Un grand volume de voisins de l'Église Sainte-Bibiane sont très inquiets par la possibilité que la Ville Centre et le CIUSS centre sud imposent un refuge pour personnes en situation d'itinérance dans cette l'église. Le voisinage ne sent pas que les élus (arrondissement et ville centre) sont transparents et sensibles à trouver un projet d'inclusion en harmonie avec la réalité du milieu résidentiel, hautement familial, avec des écoles, des ruelles vertes aux abords de l'église. Le processus dit « de consultation » nous apparaît plus comme « informationnel », sans inclusion de la voix citoyenne dans le processus décisionnel. Comme la vocation de l'église aura un impact direct sur le milieu de vie de milliers de voisins, comment pensez-vous inclure les citoyens dans la décision de l'avenir de l'église Ste Bibiane avec la ville centre et le ciuss? Pourrions-nous discuter avec vous Madame Plante, pour innover et inclure un représentant du voisinage à cette table décisionnelle?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.01, tel qu'il a été convenu en début d'assemblée, après l'adoption de l'ordre du jour (point 3.01).

CM24 0264

Nominations de membres et renouvellement de mandat au Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Samantha Lopez Uri et Mme Zahia El Masri à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, allant de mars 2024 à mars 2027;
- 2- de nommer Mme Jessica Lubino à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans, allant de mars 2024 à mars 2027;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249404001

À 20 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0265

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 241 644,13 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, dans le cadre du contrat accordé à Équipement Plannord ltée (CM21 0766), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 302 298,23 \$ à 4 543 942,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 720,11 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, dans le cadre du contrat accordé à Équipement Plannord ltée (CM21 0766), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 302 298,23 \$ à 4 543 962,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 206 944,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249624001

CM24 0266

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2024, les locaux 319, 323 et 341, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés (237,94 mètres carrés), au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 68 283,48 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière représente une somme de 123 780,86 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2024, les locaux 319, 323 et 341, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 68 283,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1248682001

CM24 0267

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, le local 216, d'une superficie de 534,43 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 150 537,02 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, le local 216, d'une superficie de 534,43 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 150 537,02 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1246025002

CM24 0268

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$, pour l'année 2024, à trois différents organismes, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$, pour l'année 2024, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR);

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	SOUTIEN
CONCERT'ACTION LACHINE	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1248804001

CM24 0269

Accorder un contrat de gré à gré à Énergère Consultant inc. (fournisseur unique), pour la mise à jour des modems cellulaires des passerelles d'éclairage de rue Telematic Wireless, situés dans les arrondissements d'Anjou, de Saint-Léonard et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 260 102,39 \$, taxes incluses (contrat : 230 226,28 \$ + contingences : 23 022,63 \$ + incidences : 6 853,48 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0272;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Énergère Consultant inc. un contrat de gré à gré, pour la mise à jour des modems cellulaires des passerelles d'éclairage de rue Telematic Wireless, situés dans les arrondissements d'Anjou, de Saint-Léonard et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sur demande, pour une somme maximale de 230 226,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 décembre 2023;

- 2- d'autoriser une dépense de 23 022,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 853,48 \$, sans taxes, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1236546001

À 20 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0270

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Arts en mouvement du Québec inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 201, d'une superficie de 916 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 216 491 \$, excluant les taxes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Arts en mouvement du Québec inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 201, d'une superficie de 916 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 216 491 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1236025020

CM24 0271

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 9 028 187,15 \$, taxes incluses (contrat : 7 999 200 \$ + contingences : 799 920 \$ + incidences : 229 067,15 \$) - Appel d'offres public 509903 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 999 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509903;
- 2- d'autoriser une dépense de 799 920 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 067,15 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237231086

CM24 0272

Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 068 345,31 \$, taxes incluses (contrat : 5 287 948,24 \$ + contingences : 528 794,82 \$ + incidences : 251 602,25 \$) - Appel d'offres public 510101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 287 948,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510101;
- 2- d'autoriser une dépense de 528 794,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 251 602,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237231088

CM24 0273

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR 2024) - Dépense totale de 8 541 411,01 \$, taxes incluses (contrat : 7 386 337,78 \$ + contingences : 738 633,78 \$ + incidences : 416 439,45 \$) - Appel d'offres public 509803 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR-2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 386 337,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509803;
- 2- d'autoriser une dépense de 738 633,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 416 439,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1237231090

CM24 0274

Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc., les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc. les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248933001

À 20 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0275

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie - Dépense totale de 3 200 400 \$, taxes incluses (contrat : 2 784 000 \$ + contingences : 278 400 \$ + incidences : 138 000 \$) - Appel d'offres public 509904 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 784 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509904;
- 2- d'autoriser une dépense de 278 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1237231092

CM24 0276

Exercer l'option de prolongation prévue aux deux ententes-cadres de fourniture de services professionnels conclues avec CIMA+ S.E.N.C. et STANTEC EXPERTS-CONSEILS Itée pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité (CM22 0343), pour une durée de 12 mois, sans majoration des prix des contrats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation prévue dans les deux ententes-cadres de fourniture de services professionnels conclues CIMA+ S.E.N.C et Stantec experts-conseils Itée pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité (CM22 0343), pour une durée de 12 mois, sans majoration des prix des contrats.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1248848003

CM24 0277

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Outremont et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 8 051 967,72 \$, taxes incluses (contrat : 7 053 607,02 \$ + contingences : 705 360,70 \$ + incidences : 293 000 \$) - Appel d'offres public 510102 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Outremont et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 053 607,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510102;
- 2- d'autoriser une dépense de 705 360,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 293 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237231095

CM24 0278

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans les avenues Dupuis et Clanranald dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 143 194,71 \$, taxes incluses (contrat : 4 194 000 \$ + contingences : 487 281,21 \$ + incidences : 461 913,50 \$) - Appel d'offres public 504401 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans les avenues Dupuis et Clanranald dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 194 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504401;
- 2- d'autoriser une dépense de 487 281,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 461 913,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237231097

CM24 0279

Accorder un contrat à FNX-INNOV inc. pour la fourniture des services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans le cadre du projet urbain Griffintown - Dépense totale de 1 764 492,59 \$, taxes incluses (contrat : 1 534 341,38 \$ + contingences : 230 151,21 \$) - Appel d'offres public 23-20263 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans le cadre du projet urbain Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 534 341,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20263;
- 2- d'autoriser une dépense de 230 151,21 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1248130001

À 20 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0280

Accorder un contrat à Construction CPB inc., pour l'exécution des travaux du système de ventilation, de chauffage et de climatisation au 2140, avenue Madison, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 291 349,13 \$, taxes incluses (contrat : 4 838 387,15 \$ + contingences : 967 677,43 \$ + incidences : 485 284,55 \$) - Appel d'offres public IMM-15884 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0293;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction CPB inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du système de ventilation, de chauffage et de climatisation au 2140, avenue Madison, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 838 387,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15884;
- 2- d'autoriser une dépense de 967 677,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 485 284,55 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction CPB inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1238421003

CM24 0281

Approuver un projet d'Addenda 2 et autoriser une dépense additionnelle de 1 834 836 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) et amendé par l'Addenda 1 (CM23 1286) couvrant les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), en 2024, prolongeant les services jusqu'en juillet 2024 et majorant ainsi le montant total du contrat initial amendé de 4 764 671 \$ à 6 599 507 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 2 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) et amendé par l'addenda 1 (CM23 1286) pour les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), en 2024, prolongeant les services jusqu'à la fin juillet 2024;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 834 836 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat initial amendé de 4 764 671 \$ à 6 599 507 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1245452001

CM24 0282

Autoriser une dépense additionnelle de 17 463,54 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Saint-Patrick (CM23 1451), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron ltée de 140 210,19 \$ à 157 673,73 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 463,54 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron ltée, pour le projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée (CM23 1451), majorant ainsi le montant total de 140 210,49 \$ à 157 673,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1240025001

CM24 0283

Autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins d'habitation / Approuver la convention de gestion de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature d'une convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins d'habitation;
- 2- d'approuver la convention de gestion de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1243867002

CM24 0284

Autoriser une dépense additionnelle afin d'augmenter le budget de contingences de 106 791,37 \$, taxes incluses, pour ajouts et modifications additionnelles d'aménagement d'aqueduc concernant quatre boîtes de fourgon 17 pieds sur des châssis de camion fournis par la Ville dans le cadre du contrat accordé à Fourgons Élite (9081-0060 Québec inc.) (CM21 0170), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 812 705,05 \$ à 1 919 496,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 791,37 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour ajouts et modifications additionnelles d'aménagement d'aqueduc concernant quatre boîtes de fourgon de 17 pieds sur des châssis de camion fournis par la Ville dans le cadre du contrat octroyé à Fourgons Élite (9081-0060 Québec inc.) (CM21 0170), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 812 705,05 \$ à 1 919 496,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1249624003

À 21 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21, 20.22, 20.24 et 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0285

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 7 115 800 \$, taxes incluses (contrat : 6 358 000 \$ + contingences : 635 800 \$ + incidences : 122 000 \$) - Appel d'offres public 510001 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 358 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510001;
- 3- d'autoriser une dépense de 635 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 122 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1237231074

CM24 0286

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc. pour l'acquisition d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois - Dépense totale de 6 965 968,48 \$, taxes incluses - (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 12 mois, pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 965 968,48 \$, taxes incluses, conformément au contrat d'approvisionnement;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1238848032

CM24 0287

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont (PCPR et PRCPR 2024) - Dépense totale de 13 039 811,20 \$, taxes incluses (contrat : 11 591 710,77 \$ + contingences : 1 159 171,08 \$ + incidences : 288 929,35 \$) - Appel d'offres public 509801 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal – Arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal et d'Outremont (PCPR et PRCPR 2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 591 710,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509801;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 159 171,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 288 929,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1237231081

CM24 0288

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Énergère inc., pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 19 823 549,47 \$, taxes incluses (contrat : 16 519 624,56 \$ + contingences : 2 477 943,68 \$ + incidences : 825 981,23 \$) - Appel d'offres public 515801 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Énergère inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 519 624,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 515801;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 477 943,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 825 981,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Énergère inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1245393001

À 21 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0289

Conclure une entente-cadre avec Sonepar Canada inc. pour la fourniture sur demande de câbles et de fils électriques pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 1 706 033,14 \$, taxes incluses (entente-cadre : 1 483 507,08 \$ + variation des quantités 222 526,06 \$) - Appel d'offres public 23-20241 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Sonepar Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des câbles et des fils électriques pour une somme maximale de 1 483 507,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20241;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 526,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sonepar Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1249901001

CM24 0290

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, d'une durée de 12 mois, pour le raccordement électrique lié à l'électrification de 125 stations BIXI sur le domaine public de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 3 125 000 \$, taxes incluses) - fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, d'une durée de 12 mois, pour le raccordement électrique lié à l'électrification de 125 stations BIXI sur le domaine public de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 125 000 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1238848027

CM24 0291

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 12 423 288,69 \$, taxes incluses (contrat : 11 098 473,51 \$ + contingences : 1 109 847,35 \$ + incidences : 214 967,83 \$) - Appel d'offres public 510003 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 098 473,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510003;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 109 847,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 967,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1237231084

CM24 0292

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverse rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun - Dépense totale de 2 537 400 \$, taxes incluses (contrat : 2 234 000 \$ + contingences : 223 400 \$ + incidences : 80 000 \$) - Appel d'offres public 510004 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 234 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510004;
- 2- d'autoriser une dépense de 223 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1237231091

CM24 0293

Accorder un soutien financier 234 000 \$ à Hockey Québec - Région de Montréal (HQRM), pour une durée d'un an, du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024 dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 234 000 \$ à Hockey Québec - Région Montréal, pour une durée d'un an, du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1231920002

À 21 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0294

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, de Pierrefonds-Roxboro, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 888 864,19 \$, taxes incluses (contrat : 7 049 876,54 \$ + contingences : 704 987,65 \$ + incidences : 134 000 \$) Appel d'offres public 510005 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 049 876,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510005;
- 2- d'autoriser une dépense de 704 987,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 3- d'autoriser une dépense de 134 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1237231093

CM24 0295

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au Complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 032 629,57 \$, taxes incluses (contrat : 860 524,64 \$ + contingences : 129 078,70 \$ + incidences : 43 026,23 \$) - Appel d'offres public 23-6133 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au Complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 860 524,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6133;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 078,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 026,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1238264003

CM24 0296

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (réhabilitation), de voirie (réhabilitation et reconstruction), d'éclairage (reconstruction) et des utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal (CSEM) sur la rue Mayor, entre les rues Aylmer et De Bleury et sur la rue Saint-Alexandre, entre les rues Sainte-Catherine et Mayor - arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 645 483,61 \$, taxes incluses (contrat : 4 194 000 \$ + contingences : 513 753,09 \$ + incidences : 937 730,52 \$) - Appel d'offres public 415131 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (réhabilitation), de voirie (réhabilitation et reconstruction), d'éclairage (reconstruction) et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) sur la rue Mayor, entre les rues Aylmer et de Bleury et sur la rue Saint-Alexandre, entre les rues Sainte-Catherine et Mayor, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 194 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415131;
- 2- d'autoriser une dépense de 513 753,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 937 730,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237231087

CM24 0297

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Victoria de la 40^e avenue à la 55^e avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 4 823 790,40 \$, taxes incluses (contrat : 4 317 324,23 \$ + contingences : 431 732,42 \$ + incidences : 74 733,75 \$) - Appel d'offres public 456010 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Victoria, de la 40^e avenue à la 55^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 317 324,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456010;
- 2- d'autoriser une dépense de 431 732,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237231096

CM24 0298

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire du Centre Gadbois de l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Prisme architecture inc., ADHOC Architectes inc. et GBI Experts-Conseils inc. - Dépense totale : 9 164 261,75 \$, taxes incluses (contrat : 6 753 976,43 \$ + contingences : 1 350 795,29 \$ + incidences : 1 059 490,03 \$) - Appel d'offres public IMM-15868 (30 dépôts de candidatures) / Approuver un projet de contrat au lauréat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire du Centre Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Prisme architecture inc., ADHOC Architectes inc. et GBI Experts-Conseils inc., soit pour une somme maximale de 6 753 976,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15868;
- 2- d'approuver le projet de contrat du lauréat;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 350 795,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 059 490,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Prisme architecture inc., de ADHOC Architectes inc. et de GBI Experts-Conseils inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1238421002

À 21 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.36 à 20.40.

À 21 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 19 mars 2024, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 mars 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 19 mars 2024 à 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Alan DeSousa, M. Luis Miranda, Mme Julie Roy, M. Abdelhaq Sari et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 44.04 :

M. Éric Alan Caldwell, M. Alan DeSousa, M. Luis Miranda, M. Abdelhaq Sari, Mme Julie Roy et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03 :

M. Éric Alan Caldwell, M. Alan DeSousa, M. Luis Miranda, M. Abdelhaq Sari, Mme Julie Roy et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite, au nom des membres du conseil, commémorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans le terrible incendie survenu dans le Vieux-Montréal l'année passée. Elle souhaite également offrir, toujours au nom du conseil, ses condoléances aux membres de la famille de M. Paul Houde, décédé le 2 mars dernier. Mme Musau Muele retrace les hauts faits d'armes de la

carrière de M. Houde, qui aura été notamment animateur radio, comédien et imitateur. M. Houde demeurera une figure emblématique du paysage artistique québécois.

Puis, elle invite les membres du conseil à observer une minute de silence. Par la suite, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 37, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (Mme Martine Musau Muele)	Demande une commission sur la démocratie et la place du public durant la Période de questions du public / Souhaite faire une plainte
Mme Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Exprime sa déception concernant son chien Salvador, aimerait que son dossier soit révisé et que son chien revienne / Commentaires
M. Jason Keith Mailley	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Depuis quand le juste prix n'est pas privilégié en respect des règlements dans le processus d'appel d'offres public? / Demande des justificatifs sur la période de 10 ans lors de l'octroi de contrat au premier refuge animalier de la Ville et le détail des services

À 9 h 53, la présidente du conseil fait la lecture de 15 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Anne Claire Podvin-Nouail	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Le secteur est déjà trop chaud, réputé pour être très pollué. Pourquoi ajouter un autre îlot de chaleur et source de nuisance? Nous résidents de lest sommes oubliés, notre santé et notre bien être bafoués , c'est complètement à l'encontre de la politique verte que vous défendez ?
Catherine Montpetit	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	L'une , femme , et l'un, homme et une personne LGBTQ du conseil , d'entres vous auraient ils eus l'obligation de dormir à une halte chaleur dans les dernières semaines ?

Kathleen Carbone-McNally	M. Sonny Moroz	<p>At the last City Council Meeting (Feb.19-20) it was decided that Terrebonne Ave. in NDG would be changed from a 2 way street to one-way going east from Cavendish to Girouard and one-way west from Cavendish to Belmore , to accomodate bike paths on either side of the street. The vote on Terrebonne Ave was included with Bourret and Legare, which had traffic problems due to an existing bike path on Bourret. Terrebonne is a complicated residential street and should have been considered alone. This project has been strongly opposed by the residents of Terrebonne, with a petition of over 1300 signatures and the Chair of the EMSB, who wrote to Council about grave safety concerns at 2 elementary schools and the Mackay Centre/Philip E. Layton school for disabled children. St. Monica's Church will lose parking on that side of the street, which impacts parking for teachers at St. Monica's School. Why should Terrebonne be changed at a cost of \$250,000 before the lead water pipes are replaced?</p>
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Sophie Mauzerolle)	<p>Compte tenu des impacts des activités industrielo-portuaires sur la santé et des coûts liés à cette dernière, compte tenu des impacts sur l'Environnement, et des coûts lié à ce dernier. Enfin, compte tenu du bien-être et de la qualité de vie des citoyens: est-ce vraiment plus rentable pour la Ville de dépenser des centaines de milliers de dollars dans la construction de nouvelles routes qui cautionneront l'implantation de Ray-Mont Logistiques et qui permettront au port de Montréal d'augmenter encore ses activités, au détriment de la population? Je sais qu'il y a une poursuite bâillon, mais sachant que ces nouvelles routes seront au même point de congestion dans 5 à 10ans et qu'il aura très fort probablement encore des pressions pour accroître les infrastructures routières, est-ce vraiment plus rentable pour la Ville de Montréal de céder à Ray-Mont Logistiques que de lui tenir tête?</p>
Colin Beauchemin	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<p>Bonjour Mme Plante. Alors que vous étiez avec l'opposition officielle, vous aviez déposé une motion pour la création d'un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau le 16 juin 2014 (résolution CM14 0652) Cette motion avait été adopté par une majorité et le comité exécutif s'était penché sur la possibilité de créer un parc d'eau vive en collaboration avec le Parc Jean-Drapeau, dans le cadre de la révision du Plan directeur. Cette motion avait également été appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin, M. Réal Ménard et M. Dimitrios (Jim) Bleis. Malgré les efforts, ça n'a rien donné. Je me demandais donc si vous étiez toujours en faveur d'un tel projet, qu'il soit au Parc Jean-Drapeau ou non. Pour cette 3ème édition du budget participatif de Montréal, j'ai déposé un projet de stade d'eau vive assez différent du précédent. Le plan est assez détaillé pour un premier jet, mais concis. Celui-ci a été envoyé par email au Bureau de la présidence. J'invite donc les élus à se pencher sur la question. Merci.</p>
Gaëlle Bergougnoux	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p> <p>Le 26 mars sera présenté le projet concernant le prolongement du boulevard de l'Assomption. Outre le fait que ce projet va augmenter de manière incroyable le camionnage et la pollution du quartier, comment le projet de transport collectif pour l'Est qui sera présenté en juin, affectera-t-il les scénarios que la Ville présentera le 26 ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Anaïs Houde	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>La Ville organise une rencontre sur les projets routiers Assomption-Souigny par le SUM, une séance innovante d'information, de délibérations et rétroaction de la population concernée.</p> <p>C'est une manière de faire qui peut avoir des impacts très positifs sur la démocratie et la considération des besoins des gens.</p> <p>Cependant, la ville est en négociations hors cour avec l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Cette entreprise, délinquante et quérulente, attaque en justice toutes les lois et règlements qui pourraient favoriser une cohabitation.</p> <p>Comment s'assurer que les besoins de la population de MHM soient pris en compte, que les résultats des rétroaction de la présentation du 26 mars soient respectés ?</p> <p>Il semble évident que la pression économique et juridique de Ray-Mont logistiques forcera la Ville à s'aplatir et payer des routes et permettre tous les développements industriels.</p> <p>Quelles mesures mettra en place la Ville afin que les aménagements soient représentatifs des résultats.</p>
Cassandra Charbonneau-Jobin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Le dossier Ray-Mont logistiques est-il toujours judiciairisé ou si une entente hors cour est survenue ?
Jacques Nacouzi	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Marianne Giguère)	<p>L'annonce récente du REV Jean-Talon conçu en une piste unidirectionnelle vers l'Est côté Sud de la rue du même nom va à l'encontre des bonnes pratiques pour un réseau express vélo. La direction Ouest est prévue être mise sur la rue Bélanger, côté Nord. Imaginez arriver avec vos enfants sur Jean-Talon vers l'Ouest et devoir faire un détour de 300 mètres vers le Sud, continuer sur Bélanger vers l'Ouest et devoir faire un 2ème détour de 300 mètres vers le Nord pour revenir sur Jean-Talon. La raison de ce détour semble être la largeur de la rue Jean-Talon qui ferait que le REV, si implanté en 2 unidirectionnelles, ne respecterait pas les standards d'un REV. Soit. Or faire un détour de 600 mètres aura un effet beaucoup plus néfaste sur l'accessibilité que 50 cm de largeur perdues (par endroits) pour la piste.</p> <p>Est-ce que la responsable de la mobilité au conseil exécutif est prête à revoir l'aménagement proposé pour avoir un vrai REV accessible à tous les âges et habiletés?</p>
Carole Tineo	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Advenant l'achat confirmé de l'église sainte-bibiane par la ville, est-ce que l'on peut avoir un engagement formel de la ville que les résidents voisins de l'église seront consultés AVANT que le projet et la nouvelle vocation de l'église sainte Bibiane ne soient déterminés?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Chloé Larouche	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Une présentation publique sur le projet Assomption-Souigny aura lieu le 26 mars.</p> <p>La proposition est d'ajouter des routes et interchangeurs surélevés massifs et imposants, de déverser des quantités importantes de béton et d'asphalte dans un des pires îlots de chaleur de l'île de Montréal. De concentrer les déplacements véhiculaires (camions et autres véhicules) dans un secteur qualifié de "Poumon Noir" de Montréal.</p> <p>Deux problèmes majeurs minent notre confiance dans le processus mis en place pour la Ville.</p> <p>La grande majorité des gens dans Viauville n'ont pas reçu le carton d'invitation dans leurs boîtes aux lettres. Nous sommes les voisins de ces projets</p> <p>À l'inscription on lit que 450 places sont disponibles. Depuis samedi matin, la salle est comble, 10 jours avant l'évènement.</p> <p>Combien d'invitations devaient être distribuées et par qui ? Assister en ligne n'est pas aussi satisfaisant qu'en personne, comment pouvez vous permettre au maximum de personnes d'assister à la rencontre ?</p>
Maxime Côté	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	<p>Bonjour, je voulais savoir pourquoi, 60 ans après la révolution tranquille, les lieux de culte sont toujours exemptés de taxes. Pas besoin d'expliquer pourquoi c'est une injustice et un non-sens en 2024. Merci d'agir au plus vite pour le bien et le respect de vos concitoyens et concitoyennes.</p>
Alessandro Bartoli	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Pouvez-vous confirmer que la formule ECCR-CDC, se poursuivra dès le 1er avril 2024?</p>
André Gatien	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Considérant la crise du logement ainsi que la population vieillissante et le manque de résidences pour personnes âgées sur le territoire de Montréal; considérant que la ville entame un processus pour acheter l'Église Sainte-Bibiane et que celle-ci est dans un secteur de nature hautement résidentielle du quartier; considérant la fermeture de plusieurs RPA, considérant la crise du logement actuelle, la ville peut-elle s'engager à développer le site de l'Église Sainte-Bibiane pour réaliser du logement social et du logement adapté aux personnes âgées? Un tel projet répondrait à un besoin criant dans le quartier et s'intégrerait parfaitement dans le quartier résidentiel.</p> <p>Ci-joint une proposition plus élaborée pour l'utilisation future de l'Église Sainte-Bibiane. Peu importe la réponse à ma question, j'aimerais souligner que nous, les citoyens du secteur, désirons participer au processus décisionnel visant à définir le projet pour ce site qui nous tient à coeur.</p>

DÉPÔT DE DOCUMENT

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Emilie Pelletier	Mme Sophie Mauzerolle	Je n'ai pas reçu l'invitation par la poste pour la séance d'info-consultation sur le prolongement d'Assomption-Souligny du 26 mars. Pourtant j'habite la Coop Ptit Train de Viauville où nous subirons considérablement la pollution de l'air et du bruit créées par ce prolongement. Je suis inquiète.e... Est-ce que des résultats d'études sur différents sujets à propos du projet seront présentés ?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 19. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 20, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quel est le plan concernant le projet de piétonisation du Vieux-Montréal et quelle sera la situation cet été dans ce secteur? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	De 2022 à 2023, pourquoi les demandes d'annulation tardives des fournisseurs du transport adapté ont-elles doublé? / Est-ce que l'Administration est d'accord pour que les services des taxis collectifs et les navettes Or soient étendus partout et offerts aux plus vulnérables?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Hormis les subventions pour l'insonorisation des salles, qu'est-ce que l'Administration prévoit pour sauver l'offre culturelle et la diversité de cette offre? / Quel est le financement prévu par l'Administration pour soutenir les salles alternatives?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Concernant les personnes en situation d'itinérance dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce, quel est le plan de l'Administration pour aider ces personnes?

À 10 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Quel est le plan pour faire face à la fermeture de la halte-chaieur dans ce secteur?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	À la suite du projet pilote des trottinettes électriques, quelle sera la situation à l'été 2024 au parc Jean-Drapeau? / À ce sujet, souhaite obtenir le rapport du projet pilote

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 43.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 43, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.36 à 20.40.

CM24 0299

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc. et Vinci Consultants inc. - Dépense totale de 3 834 505,93 \$, taxes incluses (contrat : 2 917 565,36 \$ + contingences : 583 513,07 \$ + incidences : 333 427,50 \$) - Appel d'offres public IMM-15874 (20 dépôts de candidature) / Approuver le projet de convention de l'équipe Lauréate à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formée par Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc. et Vinci Consultants inc., soit pour une somme maximale de 2 917 565,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15874;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels;
- 3- d'autoriser une dépense de 583 513,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Lapointe Magne inc., Gestion de L'OEUF inc., L2C Experts-Conseils inc., Dupras Ledoux inc. et Vinci Consultants inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0300

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ pour les années 2024, 2025 et 2026 totalisant 1 200 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 270 000 \$, pour les années 2024, 2025 et 2026 à Festival TransAmériques inc. pour les 18^e, 19^e et 20^e éditions du Festival TransAmériques (FTA) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ pour les années 2024, 2025 et 2026 totalisant 1 200 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 270 000 \$ à Festival TransAmériques inc. pour les 18^e, 19^e et 20^e éditions du Festival TransAmériques (FTA);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1248214001

CM24 0301

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réhabilitation des sols et inventaire archéologique de la Place William-Dow dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 174 109,41 \$, taxes incluses (contrat : 815 815,15 \$ + contingences : 163 163,03 \$ + incidences : 195 131,23 \$) - Appel d'offres public 513201 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation des sols et inventaire archéologique de la Place William-Dow dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 815,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 513201;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 163,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 195 131,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1237231099

CM24 0302

Accorder trois contrats en gré à gré à deux organismes à but non-lucratif Petites-Mains et Mains Utiles et à l'entreprise Lya Couches Lavables pour l'acquisition d'articles en tissu et de couches de baignade lavables dans le cadre de Bienvenue bébé, pour une période de sept mois, sans option de prolongation - Dépense totale de 456 691,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de demandes de prix 24-12924 et 24-1607901 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de sept mois, les commandes pour l'acquisition d'articles en tissu et de couches de baignade lavables dans le cadre de Bienvenue bébé, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément à deux demandes de prix 24-12924 et 24-1607901 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mains Utiles	5 700 unités de pantalon évolutif pour bébé	132 382,22 \$
Petites-Mains	5 700 unités de serviette de bain avec capuchon et 5 700 unités de couverture de pique-nique	213 646,55 \$
Lya Couches Lavables	5 700 unités de couches de baignade lavables	110 662,65 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1240173001

CM24 0303

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9487-2173 Québec inc., aux fins d'assemblage commercial, un excédent de rue située sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest et à l'ouest de la rue Charlevoix, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 77 mètres carrés, pour le prix de 225 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 2 091 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à 9487-2173 Québec inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la partie de rue située sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest et à l'ouest de la rue Charlevoix, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et constitué du lot 2 091 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 225 000 \$, plus les taxes applicables;

- 2- de fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 2 091 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1244396001

À 10 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0304

Autoriser, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à réaliser la déconstruction du pavillon multifonctionnel à l'emplacement du parc Jean-Brillant, constitué du lot 2 172 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20226270)

Attendu les articles 64 et 179.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la «LPC »);

Attendu l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) à réaliser des travaux et actes visant à déconstruire le pavillon multifonctionnel situé dans la partie nord-ouest à l'emplacement du parc Jean-Brillant constitué du lot 2 172 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20226270) :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 2 172 691 du cadastre du Québec et illustrée sur les plans d'architecture joints à la présente résolution.

Le bâtiment visé par la présente résolution est situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, en vertu de la LPC.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :
L'arrondissement de CDN-NDG
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9

à réaliser les actes ou travaux suivants :

- déconstruire le pavillon multifonctionnel adjacent au chalet du parc, ce qui permettra d'agrandir le chalet du parc.

Le tout conformément aux plans préparés par Jean-François Brosseau, architecte, datés du 29 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1245422001

CM24 0305

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côtés public et privé, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et du programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (PMIR-RMT), sur le boulevard Industriel entre les boulevards Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côtés public et privé, au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et au programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (PMIR-RMT), sur le boulevard Industriel, entre les boulevards Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1233804001

CM24 0306

Autoriser la modification de la source de financement pour payer les factures de mesures d'atténuation dans le cadre du Projet SRB-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser la modification de la source de financement pour payer les factures de mesures d'atténuation prises en cours en 2023, pour un total de 1 512 634,84 \$, comme convenu à l'entente détaillée de la phase 2 de construction (CG18 0234).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247231012

CM24 0307

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de bonification du domaine public, incluant la gestion des arbres enlevés et déplacés, dans le cadre de l'entente de collaboration entre la Ville et la Société de transport de Montréal (STM) pour le projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM et les travaux connexes dans le parc Émilie-Gamelin et sur le boulevard De Maisonneuve, conformément au 1er alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de bonification du domaine public, incluant la gestion des arbres enlevés et déplacés, dans le cadre de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM et les travaux connexes dans le parc Émilie-Gamelin et sur le boulevard De Maisonneuve, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1247231023

CM24 0308

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis de réunion des organismes Moonshine et Octov dans le cadre de leurs événements qui se tiendront respectivement du 30 au 31 mars et du 12 au 13 avril 2024 aux Entrepôts Dominion

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Moonshine, enregistré au numéro 1175061721, de 3 h à 6 h, le 31 mars 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise.
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion d'OCTOV, enregistré au numéro 1170198973, de 3 h à 6 h, le 13 avril 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1248994004

À 11 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0309

Approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Examen des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues;
- Périodes de questions du public (CM, CAG, Commissions permanentes);
- Parcours de formation pour les personnes élues;

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Dépôt des recommandations sur la consultation « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs »;
- Consultation publique sur la prochaine politique de développement culturel;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique sur la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Examen de la motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission sur la sécurité publique);
- Dépôt des recommandations sur la consultation: « Mettre les jeunes au cœur de nos actions »;
- Présentation de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 et de la démarche MADA;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Adoption et dépôt des recommandation sur la consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205);

Commission sur les finances et l'administration

- Examen de la motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels;
- Consultation prébudgétaire 2025;
- Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034;
- Étude du rapport du bureau du Vérificateur général;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs ».

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0310

Accepter les interventions complémentaires de réfection mineure des trottoirs (RMT) proposées par les arrondissements de LaSalle, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Pierrefonds-Roxboro au coût estimé de 1 140 000 \$, net de ristournes, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 (CM24 0176), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter les interventions complémentaires de réfection mineure des trottoirs (RMT) proposées par les arrondissements de LaSalle, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Pierrefonds-Roxboro au coût estimé de 1 140 000 \$, net de ristournes, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 (CM24 0176), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239796005

CM24 0311

Accepter les modifications proposées dans l'addenda de l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en retirant les travaux de planage revêtement sur une rue et en rajoutant des trois mails de protection, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024 (CM24 0177), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter les modifications proposées à l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en retirant les travaux de planage revêtement sur une rue et en rajoutant trois mails de protection, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024 (CM24 0177), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1249796001

CM24 0312

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le Règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1232703001

CM24 0313

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229799003

CM24 0314

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1249092001

CM24 0315

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des aré纳斯 municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total 33 749 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 23-005 autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des aré纳斯 municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total de 33 749 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1245258001

CM24 0316

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1249092002

À 11 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0317

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0182;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0182;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février par sa résolution CE24 0167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal »;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1230025008

Règlement 24-004

CM24 0318

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 51 210 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 210 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0183;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 210 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0183;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février par sa résolution CE24 0168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 210 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1238285002

Règlement 24-005

CM24 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0184;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues » à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0184;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février par sa résolution CE24 0166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248465001

Règlement 24-006

CM24 0320

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

AUTORISATION DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1249579001

Règlement P-24-007

À 11 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0321

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier l'affectation du sol et la densité de construction pour une partie du secteur du Parc olympique (lots 2 311 124 et 1 879 632) », à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 4 décembre 2023, par sa résolution CA23 270318 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 270318 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 4 décembre 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2024 au 6854, rue Sherbrooke Est;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024, par sa résolution CE24 0265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier l'affectation du sol et la densité de construction pour une partie du secteur du Parc olympique (lots 2 311 124 et 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1235092008

Règlement 04-047-259

CM24 0322

Adoption, sans changement, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre quatre usages supplémentaires, à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022, par sa résolution CM22 0387 et le dépôt dudit projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0387 du conseil municipal lors de son assemblée du 21 mars 2022, adoptant ledit projet de règlement (P-22-018);

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal entre le 17 octobre 2022 et le 21 novembre 2022, tel qu'il appert dans son rapport daté du 13 juin 2023 et publié le 27 juin 2023;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 20 novembre 2023;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement P-22-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin notamment de retirer deux des quatre usages supplémentaires initialement prévus dans le premier projet de règlement;

Attendu que le conseil a adopté, avec changement, un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires (second P-22-018), conformément aux dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de l'assemblée du 20 novembre 2023, par sa résolution CM23 1304;

Attendu qu'à la suite de l'adoption par le conseil du second projet de règlement P-22-018, le greffier a donné, le 29 novembre 2023, l'avis public prévu à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue et vu les dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024, par sa résolution CE24 0263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, en vertu des dispositions de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1217776011

Règlement 22-018

CM24 0323

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie (20-041) », à l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2024 par sa résolution CM24 0185 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM24 0185 du conseil municipal à sa séance du 19 février 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 février 2024 à la salle 6A-35 située au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage et annoncée au préalable par un avis public paru le 21 février 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024, par sa résolution CE24 0406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela

44.03 1238309001

Règlement 20-041-11

CM24 0324

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre 2023 par sa résolution CM23 1306 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 1306 du conseil municipal à sa séance du 20 novembre 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 décembre 2023 à la salle du conseil Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est et annoncée au préalable par un avis public paru le 22 novembre 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024, par sa résolution CE24 0410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur le point 44.04.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault, Sauvé et Sasseville (39)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Langevin, Valenzuela, Black, Deros, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (19)

Résultat : En faveur : 39
Contre : 19

La présidente du conseil déclare le point 44.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.04 1237252001

Règlement 20-041-10

CM24 0325

Nomination de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver la nomination de M^e François Lanthier à titre d'inspecteur général à compter du 1^{er} avril 2024, pour une période de cinq ans en remplacement de M^e Brigitte Bishop, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

2- d'approuver à cet effet le contrat de travail à durée déterminée.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1246991001

Point 65.01**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration de simplifier les procédures et d'accélérer la construction de nouvelles unités résidentielles**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'étude du point 65.01 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Point 65.02**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration Projet Montréal à respecter son engagement d'instaurer un registre public et obligatoire des loyers**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'étude du point 65.02 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

CM24 0326**Motion de l'opposition officielle demandant l'étude d'une passerelle cyclable et piétonne entre Rivière-des-Prairies et Laval**

Attendu que, à partir du pont de l'Autoroute 25 en direction de l'est, il n'y a aucune voie cyclable et piétonne entre les quartiers de Rivière-des-Prairies et Saint-François (Laval) où résident plus de 70 000 citoyennes et citoyens;

Attendu que la mise en place d'une passerelle cyclable et piétonne entre ces deux quartiers permettra de mettre en valeur les espaces naturels et les attraits touristiques du quartier de Rivière-des-Prairies;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) propose la création de la Trame verte et bleue, soit un réseau structuré de milieux naturels aménagés à des fins récréotouristiques mettant en valeur les éléments du paysage et du patrimoine bâti;

Attendu que le gouvernement du Québec a convenu, en mars 2020, d'apporter un soutien financier pour la mise en place du projet de Trame verte et bleue sur le territoire du Grand Montréal et a conclu avec la CMM une deuxième entente qui prévoit des investissements d'au moins 150 M\$ assumés à parts égales par le gouvernement, la CMM et les villes;

Attendu que l'aménagement et la mise aux normes de sentiers cyclables du Réseau vélo métropolitain fait partie des projets admissibles au financement du programme de la Trame verte et bleue;

Attendu que le 3 août 2017 (résolution CE17-163) et le 12 septembre 2019 (résolution CE19-154), la CMM a adopté respectivement le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, qui incluait les zones de consolidation et d'établissement de liens fluviaux, de même que le Plan Archipel, ces plans s'inscrivant dans la mise en place de la Trame verte et bleue;

Attendu que le projet d'une passerelle entre Rivière-des-Prairies et Laval correspond aux segments 81-8 et 81-9 du Réseau vélo métropolitain et que, si réalisés, ces segments permettront de relier l'axe 38 de Laval à l'axe 40 à Montréal;

Attendu que le développement d'un pont, d'une passerelle ou d'un tunnel cyclable entre les quartiers Saint-François et Rivière-des-Prairies est proposé dans le plus récent Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Laval;

Attendu que l'actuel scénario du Projet structurant de l'est de Montréal prévoit une station sur le boulevard de Maurice-Duplessis et la rue Rodolphe-Forget, et qu'une éventuelle passerelle permettrait aux citoyens du quartier Saint-François (Laval) d'avoir accès à cet axe de transport;

Il est proposé par M. Giovanni Rapanà

appuyé par Mme Christine Black

que la Ville de Montréal :

- 1- demande à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle étudie l'aménagement d'une passerelle piétonne et cyclable entre la Ville de Laval et le secteur de Rivière-des-Prairies dans le cadre du projet Trame verte et bleue;
- 2- achemine cette motion à la Ville de Laval lorsqu'adoptée.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion le conseiller Giovanni Rapanà.

Dans sa présentation, le conseiller Giovanni Rapanà expose quelques éléments d'analyse de ce projet notamment l'aspect des coûts et du nombre de cyclistes en augmentation dans la population. Il ajoute que la Communauté métropolitaine de Montréal devrait se pencher sur l'étude d'une passerelle cyclable et piétonne entre Rivière-des-Prairies et Laval car ce projet s'inscrit en cohérence avec la Trame verte et bleue, en plus de constituer une alternative à l'automobile.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Christine Black.

Mme Black débute en soulignant à quel point ce projet serait stimulant et structurant pour ce secteur qui a fortement besoin d'être désenclavé. Elle insiste, entre autres, sur l'importance de lancer l'étude du projet et conclut sur les nombreux quartiers qui seraient touchés positivement en améliorant l'offre en transport.

La présidente du conseil la remercie et invite la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Caroline Bourgeois, à prendre la parole.

D'entrée de jeu, Mme Bourgeois présente un point de vue local au projet de passerelle cyclable et piétonne entre Rivière-des-Prairies et Laval. Elle indique d'autres priorités notamment celle de réunir de manière sécuritaire des secteurs comme Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Elle termine en précisant que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion.

La présidente la remercie et cède la parole respectivement aux conseillères Marianne Giguère et à nouveau, à la conseillère Christine Black. Mme Giguère se prononce à deux reprises d'abord afin d'appuyer le fait que ce projet ne peut être placé en priorité puis, en souhaitant que l'opposition officielle exprime moins de conditions lorsqu'il s'agit de traiter de grands projets vélo. Quant à Mme Black, cette dernière formule des commentaires et certaines réserves en ce qui a trait à la prise de position de la conseillère Caroline Bourgeois.

La présidente les remercie et invite le conseiller Giovanni Rapanà à exercer son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Giovanni Rapanà

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.03.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Langevin, Valenzuela, Deros, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Hurley, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hénault et Sauvé (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sasseville (37)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 37

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 12 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée, puis donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil municipal prévue le 15 avril 2024.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE